



La municipalité vous informe

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Le maire, le conseil municipal et le président de l'association des Anciens Combattants ont le plaisir de vous inviter à participer à la cérémonie du **mercredi 11 novembre** qui se déroulera selon le programme suivant :

- 09h45 : Rassemblement place de la Mairie
- 10h00 : Messe inter paroissiale
- 11h00 : Cérémonie au monument aux morts
- 11h15 : Vin d'honneur à la mairie (salle des mariages) de Beaumont Hague offert aux participants et distribution de brioches/sablés aux enfants des écoles ayant au moins participé au monument aux morts

MEDAILLE de la FAMILLE FRANÇAISE

Les familles désirant se voir attribuer la médaille de la famille française peuvent retirer et déposer leur dossier en mairie avant le **31 janvier 2016**.

Rappel des conditions à remplir :

Peuvent postuler les familles de quatre enfants et plus ; le plus jeune des enfants ayant vécu au minimum deux années et l'aîné de la fratrie devant atteindre au minimum l'âge de 16 ans.

Par ailleurs, le dossier devra comporter :

- Une copie intégrale du livret de famille
- Une copie de la carte nationale d'identité de la personne candidate
- En cas de divorce ou de séparation, un extrait de la décision l'ayant prononcé et précisant à qui a été confiée la garde des enfants
- Les certificats de scolarité pour tous les enfants soumis à l'obligation scolaire, ainsi que la profession ou des renseignements concernant la situation ou les études des enfants âgés de plus de 16 ans

RECEPTION DES CHAINES DE TELEVISION

Les personnes qui rencontrent des problèmes de réception des chaînes de télévision sont invitées à le signaler à l'Agence Nationale des Fréquences au **09.70.81.88.18**

REMISE des DICTIONNAIRES AUX ELEVES DE CE2



Le vendredi 2 novembre 2015, avant de remettre à chacun son ouvrage, une visite des bureaux a été proposée par Bruno LEGER, Maire de Beaumont-Hague avec un passage obligatoire dans la salle des délibérations, où un véritable échange a eu lieu entre élèves et élus. Comme chaque année, la municipalité a offert un dictionnaire junior aux élèves de la classe de CE2.

REMBOURSEMENT CARTE MANEO

➤ Remboursement de la carte Manéo avant le 31 décembre 2015



La carte de bus Manéo sera remboursée aux familles des collégiens en classe spécialisée et lycéens résidant à Beaumont-Hague sur présentation avant le 31 décembre 2015 :

- d'un RIB au nom du chef de famille,
- d'un justificatif de domicile,
- d'un certificat de scolarité
- d'une copie de la carte pour la rentrée 2015/2016.

Cette action est menée afin d'aider les familles en raison de la hausse des prix à la consommation de la vie courante.

AIDE AUX TRANSPORTS - ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 (C.I.A.S.)

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale attribue une aide financière aux jeunes du canton de Beaumont-Hague poursuivant **des études supérieures, un apprentissage ou une formation qualifiante en dispositif d'insertion ou d'orientation**. L'aide financière est attribuée sous condition de ressource et concerne les étudiants ou stagiaires âgés de 16 à 26 ans.

Pour faire la demande, il faut vous munir d'un **certificat de scolarité**, d'un **contrat d'apprentissage** ou d'une **attestation de formation**, du **dernier avis d'imposition**, d'un **justificatif du domicile dans le canton**, du **livret de famille**, d'une **déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étudiant ne perçoit pas de revenus supérieurs aux 2/3 du SMIC** et d'un **relevé d'identité bancaire**.

Attention, cette aide n'est pas cumulable avec le transport Manéo

Le dépôt des dossiers complets peut se faire dès la rentrée scolaire.

Mode de Calcul

☞ Revenu fiscal de référence

Nombre de parts

☞ Le résultat obtenu ne doit pas dépasser **12 000 euros**.

*Pour tous renseignements complémentaires,
Contactez Lydie LEBACHELEY
à la Maison des Services Publics
Centre Intercommunal d'Action Sociale
1, Place de la Mairie
50440 Beaumont-Hague
Téléphone : 02.33.01.83.90*

Cart'@too LOGEMENT

Aide d'un montant de 80 euros pour l'installation d'un premier logement

Concerne les adhérents de la Cart'@too entre 15 et 25 ans qui s'installent pour la première fois dans un logement situé en **Basse-Normandie**.

Se munir du coupon @too logement, d'un RIB au nom du bénéficiaire, du bail et d'un justificatif d'électricité, gaz, eau ou assurance.

Attention ! La demande doit être faite dans les 4 mois suivant la signature du bail.

Pour tous renseignements, contacter **Mme GOUTTE du CLLAJ au 06.02.46.33.95**

Permanence à la maison des services publics un lundi après-midi sur deux : 02.33.01.83.90

LA MARINE NATIONALE RECRUTE

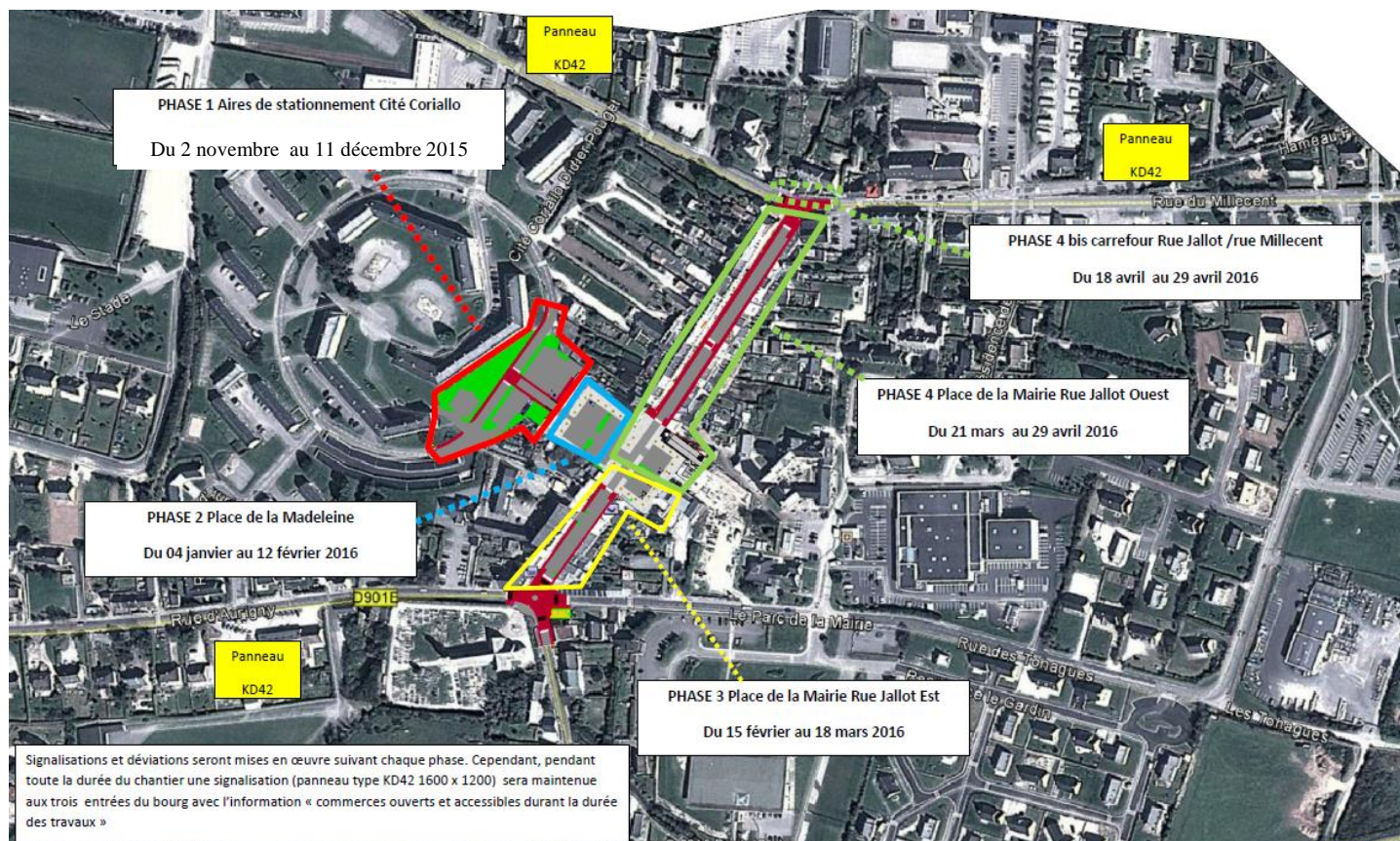
Vous avez entre 16 et 29 ans, d'un niveau 3^{ème} à BAC +5 ; La Marine Nationale vous propose pour les années 2015-2016 jusqu'à 3500 emplois dans 50 métiers et spécialités différentes telles que : Mécanique, Electrotechnique /Electronique, Opérations aéronautiques, Fusilier marin, Marin pompier, Plongeur démineur, Métiers de bouche, et bien d'autres...

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter : CIRFA CHERBOURG 57 rue de l'Abbaye – 50100 CHERBOURG OCTEVILLE E-mail : cirfa.cherbourg@marine.defense.gouv.fr Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 sans RDV.

TRAVAUX DU BOURG

Les travaux d'embellissement du bourg de Beaumont-Hague doivent se dérouler selon les phases suivantes :

- ✓ **PHASE 1** : aires de stationnement Cité Coriallo - du 2 novembre au 11 décembre 2015
- ✓ **PHASE 2** : place de la Madeleine - du 4 janvier au 12 février 2016
- ✓ **PHASE 3** : place de la Mairie Rue Jallot Est - du 15 février au 18 mars 2016
- ✓ **PHASE 4** : place de la Mairie Rue Jallot Ouest - du 21 mars au 29 avril 2016
- ✓ **PHASE 4 bis** : carrefour Rue Jallot /rue Millecent - du 18 avril au 29 avril 2016



<http://beaumont-hague.fr/>
contact@beaumont-hague.fr

Mairie de BEAUMONT HAGUE(50440) B.P. 126
Tél. 02.33.01.57.20 Fax. 02.33.52.06.77
Tirage à 720 exemplaires
Directeur de publication Bruno LÉGER, maire de Beaumont-Hague